

MOBILISATION DES CHERCHEURS AU PROFIT DU MONDE SOCIO-ECONOMIQUE

**(Mobilisation des Docteurs pour la réalisation de travaux de
recherche collaborative dans le milieu socio-économique)**

Au service de l'innovation et de l'industrialisation de la recherche



**APPEL A PROPOSITIONS
« MOBIDOC Green POST-DOC »**

Session « MOBIDOC Green 2024 »

TABLE DE MATIERES

1. LE DISPOSITIF MOBIDOC	3
1.1. Contexte et objectifs	3
1.2. Le volet « MOBIDOC Green Post-Doc »	4
2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ	4
2.1. Conditions afférentes au Docteur	4
2.2. Conditions afférentes au projet MOBIDOC Green	4
2.3. Conditions afférentes à l'Organisme Bénéficiaire	5
3. MISE EN RELATION ET RECHERCHE DE PARTENAIRES	6
4. EVALUATION DES PROPOSITIONS ET SELECTION	6
4.1. Les critères d'évaluation	6
4.2. Pondération des critères d'évaluation et Scoring	8
4.3. Modalités de sélection	8
5. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION MOBIDOC Green	9
6. MODALITES DE SUIVI ET DE CONTROLE	10
7. PROCEDURE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE	10
8. ROLE DE L'ANPR	12
9. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE	12
10. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	12
11. INFORMATIONS	13

NB : Dans le présent document, le terme « **Docteur** » désigne le titre de Docteur appliqué d'une manière équitable aux deux sexes, en respect aux normes de « **Genre** ».

1. LE DISPOSITIF MOBIDOC

1.1. Contexte et objectifs

Dans le cadre du **Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans le Secteur de l'Environnement (projet ARESSE)**, financé par l'Union européenne, l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) lance une nouvelle session du dispositif MOBIDOC, intitulée **MOBIDOC Green, spécialement axée sur les projets environnementaux** et destinée aux **post-doctorants**.

Le MOBIDOC Green est un dispositif de mobilité (MOBI) pour les doctorants et post-doctorants (DOC) afin de réaliser des travaux de recherche appliquée dans le milieu socio-économique (municipalités, centres de recherche, entreprises, associations...) dans le but de résoudre des défis environnementaux en Tunisie, contre une rémunération payable comme suit : 80% par l'ANPR et 20% par l'Organisme Bénéficiaire (OB).

Le MOBIDOC Green vise notamment :

- L'appui des municipalités et des collectivités locales dans leurs mandats de développement notamment dans le domaine de l'environnement ;
- Le développement d'une recherche partenariale ciblée vers les besoins et demandes concrets de l'environnement productif et sociétal ;
- Le renforcement de l'attractivité sur le marché du travail des jeunes chercheurs grâce à l'acquisition d'une bi-culturalité scientifique et professionnelle ;
- La stimulation de l'entrepreneuriat des chercheurs ;
- La mise à disposition de la R&DI pour l'entreprise tunisienne en quête de compétitivité et de renforcement de ses capacités stratégiques ;
- La promotion des structures d'excellence (technopôles, centres de recherche...) ;
- L'encouragement des structures de recherche/acteurs socio-économiques dans les régions défavorisées ;
- Le soutien des projets alignés aux priorités nationales en matière de protection de l'environnement.

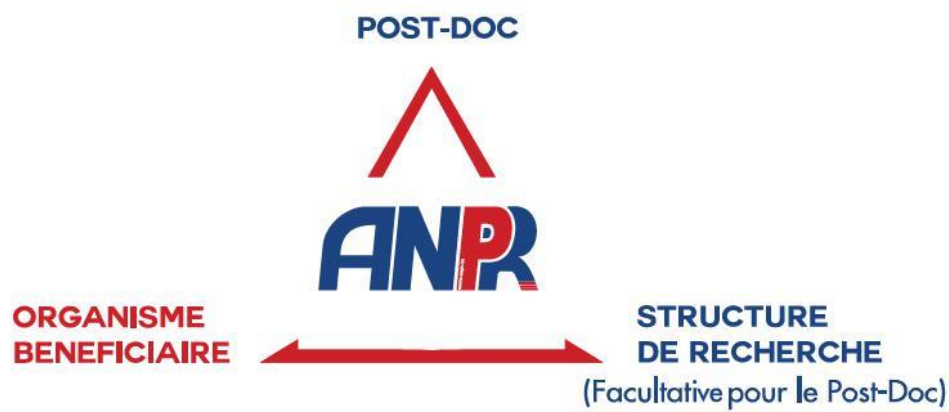
Le présent appel à propositions concerne uniquement les **post-doctorants** (candidats titulaires d'une thèse de doctorat). Il fixe les modalités de soumission des dossiers, les conditions d'éligibilité, les critères d'évaluation et de sélection ainsi que le calendrier de mise en œuvre.

1.2. Le volet « MOBIDOC Green Post-Doc »

Le volet « MOBIDOC Green Post-Doc » cible les Docteurs, toutes spécialités confondues, mobilisés au profit de l'Organisme Bénéficiaire (OB) pour y réaliser des travaux de recherche collaborative ou d'autres activités dans le secteur de l'environnement.

Le modèle « MOBIDOC Green Post-Doc » associe Docteur, Organisme Bénéficiaire et éventuellement une structure de recherche (SR).

L'association d'une structure de recherche est conditionnée par la présentation d'un document contractuel/engagement entre l'OB et la SR à joindre obligatoirement au dossier de candidature.



2. CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible, une proposition (candidature) doit répondre aux conditions suivantes :

2.1. Conditions afférentes au Docteur

Le dispositif MOBIDOC Green Post-Doc s'adresse à tout candidat tunisien ou résident régulier en Tunisie qui, à la date du dépôt de son dossier, est titulaire d'un doctorat dans un domaine compatible avec les activités de l'Organisme Bénéficiaire. Par ailleurs, le candidat doit être libre de tout autre engagement professionnel, contractuel ou non.

Pour les diplômés étrangers, une équivalence doit être présentée.

2.2. Conditions afférentes au projet MOBIDOC Green

Les activités menées par le Docteur dans le cadre du projet doivent s'inscrire dans l'une des thématiques de recherche suivantes :

- **Changement climatique** : proposer des solutions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la résilience climatique face aux changements climatiques et atténuer leurs impacts (technologies propres, systèmes de surveillance de la qualité de l'air, etc.) ;
- **Economie circulaire/Gestion et valorisation des déchets** : proposer des solutions pour le traitement, le recyclage ou la valorisation des déchets ;
- **Energies renouvelables et efficacité énergétique** : effectuer des recherches sur les sources d'énergie renouvelables (solaire, éolienne, etc.) et les technologies pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles ;
- **Préservation de la biodiversité** : proposer des solutions pour protéger les écosystèmes terrestres et marins, lutter contre les épidémies, lutter contre la désertification, etc. ;
- **Gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts...)** : proposer des solutions pour une gestion durable et responsable des ressources naturelles, le traitement des eaux usées, la prévention de la pollution de l'eau, etc. ;
- **Urbanisation et villes durables** : proposer des solutions pour le développement d'infrastructures écologiques et l'amélioration de la durabilité et de la résilience des villes face aux défis environnementaux.

Le candidat qui compte soumettre une proposition dans une thématique hors de celles mentionnées ci-dessus est appelé à justifier le lien de son projet avec les problématiques environnementales.

Note : Les projets de R&DI bénéficiant d'un autre mécanisme de financement (PRF¹, PRC², PEES³, PEJC⁴, etc.) sont éligibles à MOBIDOC Green sous réserve de ne pas bénéficier d'une autre allocation durant la période contractante du projet.

2.3. Conditions afférentes à l'Organisme Bénéficiaire

L'Organisme Bénéficiaire (OB) doit être :

- une structure publique ou privée appartenant au milieu socio-économique exerçant ses activités sur le territoire tunisien, quelle que soit sa taille et quel que soit son secteur d'activité (municipalités, entreprises, associations...). Dans le cas des municipalités, il est préférable d'associer une structure de recherche au projet MOBIDOC Green.

¹ Projet de Recherche Fédérée

² Programme de Recherche Collaborative

³ Programme d'Encouragement à l'Excellence Scientifique

⁴ Programme d'Encouragement des Jeunes Chercheurs

- un centre public de Recherche/Développement ; il est à noter que la présence d'un cadre de partenariat avec une structure publique ou privée appartenant au milieu socio-économique apportera des atouts lors de l'évaluation de la candidature.

L'Organisme Bénéficiaire (OB) doit :

- désigner un responsable professionnel qui est un cadre de l'OB disposant d'un haut niveau d'expertise scientifique et technique dans le domaine du projet MOBIDOC Green, qui encadrera le Docteur au sein de l'OB et qui assurera le rôle de vis-à-vis de l'ANPR et éventuellement d'autres parties prenantes ;
- garantir des conditions de travail compatibles avec les activités du Docteur, permettant de mener à bien le projet ;
- avoir la capacité notamment financière de mener à bien le projet et s'engager à contribuer au montant de l'allocation du Docteur à hauteur minimale de 20% tel que fixé dans la convention MOBIDOC Green.

3. MISE EN RELATION ET RECHERCHE DE PARTENAIRES

Les Organismes Bénéficiaires (OB) ayant des thématiques de R&DI à proposer et qui sont à la recherche d'un post-doctorant peuvent soumettre leur(s) proposition(s) d'offres *via* le site web de l'ANPR du moment que ces **propositions n'ont pas un caractère confidentiel**.

Les Docteurs désirant poursuivre leurs recherches en collaboration avec le monde socio-économique et qui sont à la recherche d'un Organisme Bénéficiaire peuvent aussi soumettre leurs candidatures à travers le site web de l'ANPR.

L'ANPR se charge de publier ces propositions sur son site web (www.anpr.tn).

Les Organismes Bénéficiaires et les Docteurs peuvent aussi consulter sur les mêmes sites web les demandes de collaboration reçues.

4. EVALUATION DES PROPOSITIONS ET SELECTION

4.1. *Les critères d'évaluation*

L'évaluation des candidatures repose sur les critères suivants :

1. Pour le Docteur :

- Adéquation entre les activités de l'Organisme Bénéficiaire et la spécialité du Docteur.
- Excellence du cursus universitaire du Docteur.

- Qualité du parcours et de l'expérience professionnelle du Docteur (Post-doc, stages de perfectionnement, conventions de partenariat, activités contractuelles telles que MOBIDOC, enseignement, vacations, projets, contrats de travail, etc.).
- Vision d'avenir, objectifs professionnels.
- Activités dans des associations scientifiques ou autres.

2. Pour l'Organisme Bénéficiaire :

Selon la Rubrique 2.3, l'OB peut appartenir au monde socio-économique (municipalité, entreprise, association...) ou éventuellement être un centre de recherche.

▪ Cas d'un centre de recherche

- Profil et qualification du responsable professionnel désigné (expérience professionnelle générale, expérience spécifique dans le sujet du projet MOBIDOC Green, expérience dans l'encadrement et la recherche partenariale spécialement avec le monde socio-économique, expérience dans la valorisation des résultats de recherche, etc.).
- Instauration et/ou adhésion à des approches/mesures Green au sein du centre de recherche (gestion des déchets, calcul de l'empreinte carbone, énergies renouvelables, certifications vertes, etc.).
- Expérience en matière de montage de projets partenariaux à l'échelle nationale et à l'échelle internationale avec le monde socio-économique.
- Disponibilité de résultats potentiellement valorisables dans le secteur de l'environnement.
- Moyens humains, matériels et immatériels mobilisés pour le projet MOBIDOC Green.

▪ Autres organismes appartenant au monde socio-économique (municipalités, entreprises, associations...)

- Profil et qualification du responsable professionnel désigné (expérience professionnelle générale, expérience spécifique dans le sujet du projet MOBIDOC, etc.).
- Instauration et/ou adhésion à des approches Green au sein de l'Organisme Bénéficiaire et/ou réalisation de projets ou initiatives communales Green (gestion des déchets, calcul de l'empreinte carbone, énergies renouvelables, certifications vertes, etc.).
- Actions et réalisations en termes de R&DI dans le secteur de l'environnement.
- Coopération avec les universités et/ou les structures de recherche (Projet de recherche collaboratif, PFE, Master, Thèse, etc.).
- Moyens et ressources mobilisés pour le projet (humains, matériels et immatériels).

- Existence d'un plan ou initiative de développement local (municipalités et collectivités locales) ou existence d'une cellule R&DI (entreprises et autres organismes socio-économiques).

3. Pour le projet :

- Impact environnemental du projet.
- Faisabilité du projet : Méthodologie, planning présenté, etc.
- Cohérence entre les objectifs du projet et la stratégie en matière de R&DI de l'Organisme Bénéficiaire.
- Impact potentiel du projet.

NOTE : Il est important de noter qu'un même OB (organisme socio-économique ou centre public de Recherche/Développement) ne peut pas déposer un même projet avec des docteurs différents, et qu'un Docteur ne peut pas soumettre plus d'un projet.

4.2. Pondération des critères d'évaluation et Scoring

Les candidatures reçues seront classées en fonction du score déterminé par la grille d'évaluation jointe en **annexe 1**.

4.3. Modalités de sélection

L'évaluation et la sélection des dossiers se fera en premier lieu sur la base de l'analyse des documents introduits par les demandeurs à travers la plateforme de dépôt en ligne et sera confiée à une commission d'évaluation.

La commission peut faire appel selon les besoins à des experts spécialisés qui seront sélectionnés via un appel à candidatures.

La commission garantit la confidentialité et la non-divulgateion de toute information liée directement ou indirectement aux projets évalués.

Les candidatures les mieux classées seront présélectionnées et ce, dans la limite du nombre d'allocations disponibles.

La liste des dossiers présélectionnés est portée à la connaissance du public par la mise en ligne sur le site web de l'ANPR et par un courrier électronique adressé aux demandeurs concernés. Une liste d'attente sera également affichée dans les mêmes délais.

Les dossiers de candidature présélectionnés doivent être complétés par un dossier complémentaire, dont le contenu sera précisé ultérieurement.

La sélection définitive n'est déclarée qu'après avoir complété tous les éléments du dossier notamment les pièces constituant le dossier complémentaire.

Une réunion avec l'OB et le Docteur et des visites in-situ peuvent être demandées par la commission.

Un maximum de trois (3) projets MOBIDOC Green Post-Doc sera accordé à un Organisme Bénéficiaire.

5. MODALITES D'ATTRIBUTION DE L'ALLOCATION MOBIDOC Green

L'Organisme Bénéficiaire, le Docteur et l'ANPR seront liés par une convention de collaboration couvrant la période du projet MOBIDOC Green qui est de 24 mois au maximum.

Le Docteur désigné signera un engagement couvrant la période du projet MOBIDOC Green, exécutable par période de 12 mois et qui sera annexé à la convention.

Le montant mensuel de l'allocation est fixé à 1700 DT brut payable comme suit : 80% par l'ANPR et 20% par l'Organisme Bénéficiaire selon les modalités et les conditions qui seront mentionnées dans la convention de partenariat.

L'allocation MOBIDOC sera versée trimestriellement au Docteur sur la durée définie par la convention compte tenu des dispositions relatives aux modalités de suivi et de contrôle.

NOTE : Le cumul de l'allocation avec une bourse ou un salaire ou d'un autre mécanisme de financement (PRF, PRC, PEES, PEJC, etc.) est interdit.

L'allocation MOBIDOC commence à être versée au Docteur retenu sous conditions de :

- La signature de la convention de partenariat par toutes les parties.
- La signature par l'OB et le Docteur d'un procès-verbal de démarrage des travaux du projet MOBIDOC.

6. MODALITES DE SUIVI ET DE CONTROLE

Le paiement des tranches trimestrielles de l'allocation MOBIDOC est conditionné par la remise d'un journal trimestriel d'avancement des travaux cosigné par le responsable professionnel et le Docteur.

Un comité de suivi du projet est constitué et sera composé du :

- Docteur ;
- Responsable professionnel ;
- Des experts spécialisés peuvent être invités en cas de besoin.

Le Docteur s'engage à présenter au comité de suivi un rapport annuel cosigné par le responsable professionnel et par lui-même portant sur l'avancement des activités de recherche menées durant la période précédente.

La reconduction annuelle de l'allocation est conditionnée par un avis favorable du comité de suivi tenant compte des besoins de l'Organisme Bénéficiaire et de la qualité des travaux réalisés par le Docteur.

7. PROCEDURE DE DEPOT DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est préparé conjointement par les demandeurs, c'est-à-dire l'Organisme Bénéficiaire et le Docteur, et peut être déposé indifféremment par l'un des deux.

Le processus de soumission se déroule selon les étapes suivantes, tout en respectant les recommandations figurant dans l'**annexe 2** :

Etape 1 : Création d'un compte utilisateur

La première étape consiste à créer un compte utilisateur sur la plateforme de dépôt en ligne à l'adresse suivante <https://mobidoc.v1.anpr.tn/>. Les dates d'ouverture et de fermeture de l'espace de dépôt sont disponibles dans la rubrique CALENDRIER.

Etape 2 : Remplissage du formulaire de candidature

Après inscription, le candidat doit remplir soigneusement un formulaire de candidature en ligne, contenant des informations relatives au projet, à l'Organisme Bénéficiaire, au Docteur et éventuellement la SR, tout en annexant les pièces justificatives suivantes (l'absence de l'un de ces documents entraînera automatiquement le rejet du dossier) :

<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A01 : Une lettre d'engagement cosignée par l'Organisme Bénéficiaire et le Docteur (modèle à télécharger depuis la plateforme/version scannée au format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A02 : Un curriculum vitae actualisé et signé par le Docteur (modèle à télécharger depuis la plateforme/format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A03 : Un curriculum vitae actualisé et signé par le responsable professionnel (modèle à télécharger depuis la plateforme/format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A04 : Diplôme de doctorat (avec équivalence s'il s'agit d'un diplôme étranger) ou attestation de soutenance (format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A05 : Déclaration de non-faillite de l'Organisme Bénéficiaire (modèle à télécharger depuis la plateforme/version scannée au format PDF) (Si applicable)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A06 : Une lettre de motivation signée par le Docteur (modèle à télécharger depuis la plateforme/version scannée au format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A07 : Les conventions / contrats de partenariat (version scannée au format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A08 : Document contractuel/engagement entre l'OB et la SR dans le cas où une structure de recherche est associée au projet (version scannée au format PDF)
<ul style="list-style-type: none"> • M-01-A09 : Attestation de travail du tuteur professionnel de l'OB

Étape 3 : Soumission et téléchargement du formulaire

Après soumission finale de la proposition MOBIDOC Green Post-doc, le soumissionnaire est invité à télécharger le formulaire de soumission au format PDF (via le bouton « imprimer ») et vérifier les informations saisies.

Étape 4 : Confirmation finale du dépôt

Afin de confirmer la soumission de la proposition, le soumissionnaire doit remplir le formulaire de confirmation disponible via [ce lien](#), et ce avant la date de fermeture de l'espace de dépôt en ligne.

Remarque : si le soumissionnaire constate des informations manquantes dans le fichier PDF généré à travers la plateforme, alors qu'elles avaient été initialement saisies et enregistrées, il pourra soumettre son formulaire complet (conformément à l'un des modèles en **annexes 3 et 4**) via le lien Google Forms (Étape 4). Cependant, il est important de noter qu'une vérification de la traçabilité du dépôt de la proposition sera effectuée.

8. ROLE DE L'ANPR

L'ANPR contribue à hauteur de 80% du montant de l'allocation. Elle se charge de l'exécution administrative et financière des conventions signées, du suivi du déroulement des projets et du conseil et assistance notamment en matière de la propriété intellectuelle, la valorisation des résultats, la mise en réseau, le montage de projets nationaux et internationaux, l'accès à des ressources, etc. L'ANPR joue également le rôle de médiateur afin d'aider à résoudre les litiges en relation avec l'exécution du projet dans le sens de la conciliation ou par l'arbitrage.

9. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'Organisme Bénéficiaire et le Docteur sont amenés à établir un accord de confidentialité et à préciser les droits de propriété intellectuelle au démarrage du projet.

L'ANPR s'engage pour sa part à :

- Respecter la confidentialité des informations considérées en tant que telles par les partenaires.
- Ne revendiquer aucune part des droits de propriété intellectuelle issus des travaux et résultats de recherche menés dans le cadre du projet MOBIDOC.

10. CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Étape	Echéance
Lancement de l'appel MOBIDOC Green Post-doctorants 2024	25 novembre 2024
Sessions d'information	Mois de décembre 2024
Clôture de la soumission électronique des propositions de projets	24 janvier 2025
Vérification administrative des dossiers	Février 2025
Evaluation des candidatures	Avril 2025
Publication des résultats de sélection et de la liste d'attente	Avril 2025

Dernier délai de réception des dossiers complémentaires pour les projets sélectionnés	Mai 2025
Publication des résultats finaux de sélection et démarrage des projets	Mai 2025

11. INFORMATIONS

Pour plus d'informations, merci de nous communiquer toutes vos questions à l'adresse email suivante : mobidocgreen.aresse@gmail.com

Directeur Général de l'ANPR

Pr. Chedly ABDELLY

